

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
REDEMARRAGE DU STOCKAGE SOUTERRAIN  
DE TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE



PIECE 6 - GARANTIES FINANCIERES  
DECEMBRE 2020



SOMMAIRE

1. Contexte réglementaire ..... 5

2. Calcul des garanties financières ..... 6

Annexes..... 7


Annexe 1 : Méthode de calcul et montant des garanties financières..... 9



## 1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article R.516-1 du code de l'environnement les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Seveso Seuil Haut sont subordonnées à l'existence de garanties financières.

Dans le cadre du projet d'exploitation du stockage de Trois-Fontaines-l'Abbaye, les garanties financières concerne le stockage de gaz naturel (ICPE n°4718).

Rubrique ICPE	N° de catégorie et sous-catégorie	Désignation	Classement et situation actuel	Statut
4718	2.a.	<p><b>Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (...) et gaz naturel</b>            La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées, hors gaz naturellement présent avant exploitation de l'installation) étant :</p> <p>2. Pour les autres installations            a. supérieure ou égale à 50 tonnes            Quantité seuil bas au sens de l'article R511-10 : 50 tonnes            Quantité seuil haut au sens de l'article R511-10 : 200 tonnes</p>	<p><b>Stockage de gaz naturel</b>            80 x 106 m<sup>3</sup>(n) de gaz naturel Gaz H            Masse volumique 0,756kg/m<sup>3</sup>   60 480 tonnes</p>	A SEVESO seuil haut

Les garanties portent sur :

- La surveillance et le maintien en sécurité de l'installation en cas d'événement exceptionnel susceptible d'affecter l'environnement ;
- Les interventions en cas d'accident ou de pollution.

## 2. CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES

Les évènements pris en compte dans le calcul des garanties financières pour l'exploitation du stockage de Trois-Fontaines-l'Abbaye sont :

- Risque explosion ou dispersion d'un nuage toxique ;
- Arrêt d'activité exceptionnel nécessitant un maintien en sécurité du site. ;

La valeur de l'indice TP01<sup>1</sup> utilisée est celle du dernier indice publié sur le site de l'INSEE à la date de dépôt du présent dossier, soit l'indice du mois d'août 2020, multiplié par un coefficient de raccordement.

Le montant total des garanties financières actualisé s'élève à **236 304 euros** comprenant :

- Une somme forfaitaire pour l'intervention d'urgence de 75 000 euros ;
- Une somme forfaitaire de 60 000 euros pour l'arrêt d'activité exceptionnel du stockage ;
- L'indice TP01 actualisé de 717,5 calculé à partir de l'indice TP01 de 109,8 (août 2020) multiplié par le coefficient de raccordement de 6,535.

Les fiches détaillant les calculs de garanties financières sont en annexe 1 de la présente pièce.

Annexe 1 : [Méthode de calcul et montant des garanties financières.](#)

---

<sup>1</sup> Indice d'actualisation des coûts.

## ANNEXES

- Annexe 1 : Méthode de calcul et montant des garanties financières





**ANNEXE 1 : METHODE DE CALCUL ET MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES**